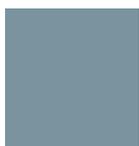




**MINISTÈRE
DU TRAVAIL**

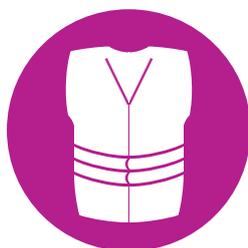
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Plan régional santé au travail

Île-de-France

**Bilan des actions
2016-2020**



DRIEETS d'Île-de-France
Direction régionale interdépartementale
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

SOMMAIRE

ÉDITO	P. 3
1. LE BILAN DES ACTIONS DU PRST3	
• Axe 1 : Développer la prévention primaire et la culture de prévention	P. 4
• Axe 2 : Promouvoir la qualité de vie au travail, le maintien en emploi et la performance	P. 12
• Axe 3 : Renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention en structurant un système d'acteurs, notamment en direction des TPE-PME	P. 15
• Axe 4 : Développer des actions spécifiques à la région Île-de-France	P. 16
2. TABLEAU SYNOPTIQUE DES ACTIONS DU PRST3	
• Axe 1 : Développer la prévention primaire et la culture de prévention	P. 17
• Axe 2 : Promouvoir la qualité de vie au travail, le maintien en emploi et la performance	P. 21
• Axe 3 : Renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention en structurant un système d'acteurs, notamment en direction des TPE-PME	P. 23
• Axe 4 : Développer des actions spécifiques à la région Île-de-France	P. 23

UN PLAN PARTENARIAL POUR PROMOUVOIR LA SANTÉ AU TRAVAIL ET RÉDUIRE LES RISQUES PROFESSIONNELS

Faire progresser la santé au travail est une ambition amplement partagée par tous les acteurs de la prévention.

La volonté qu'ils ont partagée en élaborant, dès 2015, le 3^{ème} plan régional santé au travail (PRST3) était résolue : partager des priorités pour mettre leurs actions en synergie et les conduire avec un souci constant d'opérationnalité.

Le troisième Plan Santé au Travail (PST) a opéré un renversement de perspective en donnant la primauté à la prévention primaire, en rupture avec une approche trop souvent fondée sur la réparation, et en se centrant également sur l'appropriation de la culture de prévention.

Il traduit l'ambition d'un renouvellement profond de la politique de santé au travail partagée entre l'État, les partenaires sociaux, la Sécurité Sociale et les préventeurs.

En Ile-de-France, la DIRECCTE (DRIEETS) a mobilisé les acteurs régionaux autour de ces objectifs communs avec l'État (ARS, DRIEA, DRIEE), les préventeurs (CRAMIF, OPPBTP, ARACT, MSA, services de santé au travail) et les partenaires sociaux (MEDEF, CPME, U2P, FRSEA, CGT, CFTD, FO, CFTC, CFE-CGC) autour de trois exigences :

- **Travailler en complémentarité et en cohérence** avec les autres cadres stratégiques d'action régionale de l'État (plan régional de santé, plan régional santé environnement), des organismes de sécurité sociale (convention d'objectif et de gestion de la CRAMIF, plan santé sécurité au travail de la MSA), des organismes de prévention (plan horizon 2020 de l'OPPBTP) et les cadres contractuels négociés avec les services de santé au travail ;

- **Projeter les travaux sur l'opérationnalité**, avec la volonté de définir un nombre d'actions concrètes, nécessairement partenariales, aux effets mesurables, en mettant en place une organisation permettant leur pilotage ;

- **Orienter les actions vers les TPE-PME.**

Le 3^{ème} Plan Régional pour la Santé au Travail (PRST3) d'Ile-de-France, a ainsi défini 31 actions dont 3 actions totalement spécifiques à l'Ile-de-France.

Ce bilan en tire les enseignements.

La réussite de plusieurs actions doit être soulignée. Il nous faut aussi tirer les enseignements de celles qui sont moins abouties pour qu'elles deviennent des sources de progrès.

Un grand merci à l'heure de ce bilan à la mobilisation de tous ceux qui y ont contribué.

Le contexte de crise sanitaire que nous connaissons depuis plus d'un an nous a confrontés avec une intensité jamais atteinte aux enjeux de prévention des risques. Il ouvre de nombreuses perspectives de travail. Il aura changé de manière profonde et probablement irréversible nombre de caractéristiques du travail et de son organisation. C'est à cette aune qu'il nous faut ouvrir les travaux du prochain PRST.

Sa construction s'engage avec la conviction que la richesse des partenariats entretenus par les acteurs de la prévention sera le gage d'un travail de qualité, nourri notamment par le bilan de l'action passée.

Gaëtan RUDANT

PARTIE 1

BILAN DES ACTIONS DU PLAN SANTÉ AU TRAVAIL D'ÎLE-DE-FRANCE 2016-2020

AXE 1.

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION PRIMAIRE ET LA CULTURE DE PRÉVENTION

ACTION N°1.1

FAIRE DE LA FICHE D'ENTREPRISE UN ÉLÉMENT CLEF DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Objectif : Les services de santé au travail ont l'obligation de rédiger une fiche d'entreprise dans laquelle figurent les risques professionnels et les effectifs de salariés. L'objectif est de partager les meilleures pratiques en la matière et de mieux utiliser la fiche dans la construction des plans d'actions de prévention des risques professionnels.

Action non réalisée : Compte tenu de la diversité des fiches d'entreprise, du nombre important de services de santé au travail dans la région et des interrogations ayant pesé plusieurs années sur le maintien de la fiche d'entreprise (rapport Lecocq), cette action n'a pas été menée.

ACTION N°1.2-1

AGIR SUR LE RISQUE ANIMAL AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE HIPPIQUE

Objectif : Améliorer la santé et la sécurité au travail en sensibilisant, formant et accompagnant les apprenants et les professionnels de la filière hippique pour réduire le risque animal.

Pilote : Action pilotée par la MSA.

Réalisation :

5 objectifs opérationnels ont été fixés :

- améliorer la connaissance des professionnels sur le comportement du cheval pour diminuer les incidents/accidents ;
- faire reconnaître la santé du cavalier comme un enjeu ;
- diminuer la gravité des chutes de cheval ;
- améliorer la connaissance sur les facteurs de survenue des AT ;
- travailler en étroite collaboration avec les acteurs

nationaux et locaux de la filière sur l'amélioration de la prévention des risques professionnels.

Sur 5 ans, 50 entreprises (dont des établissements scolaires) ont fait l'objet de formations sur le comportement du cheval ; 247 personnes (entraîneurs, salariés, apprentis) ont été formées à travailler en sécurité avec les chevaux ; 250 kits de sensibilisation du cavalier à la préparation physique et mentale ont été distribués ; 50 % des établissements scolaires ont intégré la formation à la chute dans leur cursus ; 38 élèves ont été formés chaque année en 2018-2019.

Tous les indicateurs retenus ont été atteints, sauf en 2020, la pandémie ayant freiné les formations en présentiel.

Pour accompagner les entreprises de la filière face à la catastrophe COVID, 4 ateliers ont été organisés pour échanger sur les pratiques et le vécu des dirigeants.

Des fiches techniques et le site internet de la MSA ont appuyé cette action, qui se poursuivra dans le plan santé-sécurité au travail (PSST) de la MSA sur 2021-2025 auprès des établissements scolaires. Un projet sur la qualité de vie au travail de l'entraîneur de trot vient d'être initié.

ACTION N°1.2-2

AGIR PAR LA FORMATION

Objectif : Renforcer la formation initiale et continue en santé-sécurité au travail et en management du travail.

Pilotes et partenaires : Action pilotée par la CRAMIF associée à l'OPPBTB et l'ARACT, les rectorats, le Conseil régional, les branches professionnelles, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Conservatoire National des Arts et Métiers.

Réalisation :

- **Enseignement supérieur :**

L'INRS a recruté 2 chargés de projet en vue de réaliser le bilan des pratiques des caisses et a signé une convention

avec la CTI (commission des titres d'ingénieur) et la CEFGD (commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion).

A également été créé un parcours national de formation référent ES&ST des écoles.

Trois groupes de travail ont été constitués à l'issue du COPIL Enseignement Supérieur AM-RP de mars 2020 :

1. Groupe de travail écoles de management (GTEM).
2. Groupe de travail écoles d'ingénieurs (GTEI).
3. Groupe de travail stratégie de branche (GTSB).

La CRAMIF a également signé des conventions avec 3 écoles d'enseignement supérieur : ICAM, Sciences-Po et IMT-Business School.

• Enseignement professionnel dans l'Education Nationale :

Participation systématique des 3 académies franciliennes au COPIL académique ES&ST. Déploiement des outils TutoPrév' auprès des enseignants (BTP, logistique, réparation automobile, maintenance industrielle et autres secteurs d'activité : aide, soin à la personne...).

• Enseignement professionnel hors Education Nationale et « tutorat santé sécurité au travail » :

Réalisation d'une cartographie des CFA en IDF.

• Salariés désignés compétents (L. 4644-1 du code du travail) :

Réalisation de formations de formateurs.

ACTION N°1.6

PRÉVENIR LES RISQUES

DE TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Objectif : Evaluer et diffuser les démarches et outils développés notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Pilote et partenaires : CRAMIF, DIRECCTE, SSTI dans le cadre des CPOM TMS (17 SSTI concernés).

Réalisation :

L'action s'est déroulée sur la base :

- de la mobilisation des établissements ciblés par le programme national de prévention des TMS déployé par l'assurance maladie risques professionnels (plus de 460 établissements ont mis en place un plan d'actions de prévention des TMS suite à un diagnostic) ;
- des actions menées dans le cadre des volets TMS des CPOM (près de 8000 établissements accompagnés pour le repérage et l'évaluation des risques, environ 450 établissements accompagnés pour la mise en place d'un plan d'action).

De nombreuses actions de sensibilisation/ accompagnement ont été menées :

- élaboration de guides à destination des salariés (femmes de chambre, hôtesses de caisse, métiers de la propreté, gardiens d'immeuble, commerces non-alimentaires, activité de la petite enfance) ;

- élaboration de guides à destination des employeurs dans différents secteurs d'activité (grande distribution, propreté, commerces non-alimentaires, petite enfance, logistique) ;

- mise à disposition des entreprises et salariés de fiches info conseil, bulletins, dépliants, plaquettes, livrets, pages internet sur le risque de TMS.

- Ainsi :

- 4 500 établissements ont été sensibilisés ;

- 8 500 établissements ont été accompagnés ;

- 450 plans d'action ont été réalisés dans les entreprises.

Il est prévu de poursuivre la contribution des services de santé au travail interentreprises au programme TMS Pros en présentant la nouvelle version du site en 2021.

ACTION N°1.6/2.8

Objectif : L'action a pour origine le constat partagé par plusieurs services de santé d'une sur-sinistralité supérieure aux secteurs du BTP et des TP chez les agents de sûreté et les bagagistes avec un taux nettement plus important d'inaptitudes ou d'aptitudes avec restrictions pour ces travailleurs. La finalité de l'action est de mieux identifier les facteurs et causes susceptibles de générer l'inaptitude dans un contexte structurel et organisationnel complexe mettant en jeu de nombreux acteurs afin d'anticiper et prévenir la désinsertion professionnelle des salariés du secteur de la sécurité aéroportuaire ainsi que des bagagistes. Cette action s'articule autour de deux axes complémentaires : la prévention des TMS (prévention primaire) et le maintien en emploi.

Pilotes et partenaires : DIRECCTE, CRAMIF, services de santé au travail interentreprises, organisations syndicales, branches professionnelles, donneurs d'ordre.

Réalisation :

L'action s'est déroulée à partir de 2016 en plusieurs étapes avec un état des lieux des métiers de la sûreté et des bagagistes, et la construction d'une démarche partenariale qui s'est progressivement élargie aux différentes parties prenantes concernées (partenaires institutionnels, organisations patronales et syndicales, services de santé).

Elle s'est ensuite structurée autour d'une coordination et d'un comité stratégique rassemblant l'ensemble des acteurs et partenaires de la prévention des risques professionnels au sein des zones aéroportuaires (donneurs d'ordre, entreprises prestataires, les organisations syndicales salariales et patronales, la DIRECCTE, la CRAMIF, la Direction générale de l'Aviation civile, les services de santé interentreprises).

Le 1^{er} comité stratégique s'est réuni le 28 novembre 2017 et 4 axes d'action ont été définis sur les thématiques

suivantes donnant lieu à 4 groupes de travail :

- prévention de la désinsertion professionnelle (objectif : informer les employeurs, les salariés, les représentants du personnel sur la PDP pour favoriser la détection précoce, la visite de pré-reprise, l'intervention des services sociaux, la coordination de tous les acteurs) ;
- recueil des données sur les accidents du travail (objectif : disposer d'une base de données consolidées des accidents du travail) ;
- prévention des risques professionnels pour les agents de sûreté (objectif : présenter des préconisations relatives à l'amélioration des conditions de travail des agents de sûreté et en faveur du développement de la prévention primaire et du maintien en emploi dans un contexte d'amélioration des contrôles et des flux) ;
- prévention des risques professionnels pour les bagagistes (objectif : capitaliser les expériences des différents acteurs pour améliorer la prévention pour les chantiers en cours et à venir).

Le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) a rejoint la démarche en 2019 afin d'intégrer la prévention des risques professionnels des intérimaires.

En 2020, l'action s'est réorientée vers un accompagnement, par les équipes pluridisciplinaires des services de santé, des entreprises et des salariés impactés par la crise sanitaire autour de 2 sujets :

- l'accompagnement de la ligne managériale sur les risques psychosociaux,
- l'accompagnement « social » des salariés que la crise sanitaire a le plus durement affectés.

En 2021, la démarche concertée s'est attachée à répondre aux axes de travail définis par le comité stratégique avant la survenue de la crise sanitaire. Après plusieurs mois de travail sur le terrain, alliant observations et échanges entre les différents acteurs de la démarche concertée (les entreprises, ADP, Air France), les équipes des services de santé engagés dans ces groupes de travail, avec la contribution de la CRAMIF, ont livré leurs travaux :

- réalisation d'outils de communication pour la prévention de la désinsertion professionnelle (motion design, affiches, flyers, kit de communication à destination des entreprises, des organisations syndicales en vue d'informer les salariés sur le maintien en emploi) ;
- synthèse des préconisations en matière de prévention des risques professionnels pour les postes d'agents de sûreté ;
- synthèse des préconisations en matière de prévention des risques professionnels pour les bagagistes.

Ces travaux permettront de construire sur une base actualisée et partagée les futurs plans d'action en vue d'améliorer les conditions de travail dans ces métiers.

Le kit de communication maintien en emploi est disponible sur le site de la DRIETS Ile-de-France :

<https://idf.drieets.gouv.fr/Aeroportuaire-sensibiliser-les-salaries-aux-risques-professionnels>

ACTION N°1.7

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS LIÉS AUX ASCENSEURS

Objectif : Au regard de l'importance de ce secteur d'activité en Île-de-France et des retours d'expérience, il s'agissait d'améliorer la prévention des risques professionnels des ascensoristes par la mise en œuvre de plusieurs types d'actions : formations, mise à disposition d'outils, contrôles...

Pilote et partenaires : DIRECCTE associée à la CRAMIF et l'INRS.

Réalisation :

Un guide à destination des agents de contrôle a été finalisé et diffusé.

Le guide fera l'objet d'une présentation lors d'une demi-journée en 2021, si le contexte sanitaire le permet.

Par ailleurs, une formation des agents de contrôle sur les ascenseurs a lieu chaque année (12 agents formés par an).

ACTION N°1.8

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICE EN DIRECTION DES STRUCTURES DE SERVICES À LA PERSONNE POUR LEUR DONNER LES MOYENS D'ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT ACTIF

Objectif : Il s'agit de faire un état des lieux régional de la santé (santé physique, RPS) des salariés des structures de services à la personne (associations, entreprises, CCAS/CIAS) afin d'améliorer la connaissance de ce secteur pour conduire des actions de prévention. Ce projet faisait suite à une première expérience d'enquête sociale réalisée en 2014/2015 en partenariat avec l'union régionale des services à la personne (URSAP) et avec l'appui de la DIRECCTE.

Pilotes : Action pilotée par l'ARACT et l'URSAP.

Réalisation :

Le baromètre social régional a été réalisé en partenariat avec l'URSAP pour un état des lieux régional de la santé (santé physique, RPS) des salariés des structures de services à la personne (associations, entreprises, CCAS/CIAS). 45 000 salariés recensés soit 21 000 ETP.

- **2017 :** Restitutions des données du baromètre aux structures au niveau des plateformes URSAP, exploitation approfondie des résultats et valorisation/ diffusion de l'étude (2017)

- **2018 :** Réalisation de deux clusters dans les départements 91 et 95 (actions réalisées) :

- Principaux partenaires : DIRECCTE, UNISAP 95, et 91, CRAMIF, AGEFOS/UNIFORMATION

- Cluster QVT UNISAP 95 (une dizaine d'entreprises) :

- . Des sessions collectives (appui PRP, RPS, et DUERP)

- . Des appuis individuels personnalisés en intra

- . Cluster QVT SAP91 (une dizaine d'entreprises) :

- . Des sessions collectives (appui PRP, RPS, et DUERP)
 - . Des appuis individuels personnalisés en intra
- Livrables sous formes de synthèses des pré-diagnostic pour chaque département

- **2019** : Diffusion de résultats/déploiement
- **2020** : Réédition de l'enquête et rédaction de synthèse (édition effectuée début mars 2020)

Site internet de l'ARACT :

<https://www.aractidf.org/>

<https://aractidf.org/qualite-de-vie-au-travail/ressources/resultats-du-barometre-social-francilien-des-sap>

ACTION N°1.9

AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS INSTITUTIONNELS EN MATIÈRE D'AMIANTE

Objectif : Diminuer et prévenir les expositions des salariés et de la population générale à l'amiante en améliorant la coordination des acteurs institutionnels. Cet objectif était porté par un groupe interinstitutionnel régional amiante (GIRA). Il recouvrait deux objectifs opérationnels : d'une part, renforcer l'information et les formations sur le sujet et, d'autre part, mettre en place un protocole interinstitutionnel pour améliorer la coopération régionale.

Pilotes et partenaires : Action pilotée par la DIRECCTE associée à la CRAMIF, l'OPPBT, la DRIEA et la DRIEE (devenues DRIEAT), l'ARS.

Réalisation :

Les premières réunions du groupe interinstitutionnel amiante ont eu lieu en 2016.

Le GIRA est composé de la DIRECCTE, l'ARS, la DRIEE, la DRIEA, la CRAMIF et l'OPPBT.

Le protocole interinstitutionnel amiante a été rédigé au 1^{er} semestre 2017 et mis en œuvre le 2^{ème} semestre 2017.

L'action se poursuit pour le volet formation information avec trois cibles : les maires, les bailleurs, les déchetteries dans le cadre du plan régional santé environnement (PRSE3).

Le groupe se réunit tous les deux mois et fait notamment un point sur les signalements et dossiers présentés.

Compte tenu de la crise sanitaire, la sensibilisation des collectivités (élus, services techniques), via des interventions lors d'évènements, a été réorientée.

Principe retenu : réalisation d'actions de sensibilisation à l'aide d'une plaquette proposée par le niveau national et d'un document d'information vers les collectivités locales et les bailleurs sociaux.

Diffusion des documents en juin 2021 : transmission électronique et diffusion des plaquettes format papier.

Diffusion de guides édités par la FNADE aux déchetteries.

ACTION N°1.10-1

PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES LIÉS AUX MARCHANDISES ET À LEURS CONTENANTS

Objectif : Lorsque les salariés déballent les marchandises qui se trouvent dans des cartons, plastiques ou tout autre contenant, ils sont potentiellement exposés à des substances chimiques dangereuses émises par les marchandises et/ ou leur contenant par inhalation et par contact avec la peau. L'action vise à mettre en œuvre une prévention efficace des risques chimiques auxquels sont exposés les salariés.

Pilotes et partenaires : Action pilotée par la DIRECCTE associée à l'INRS.

Réalisation :

Les échanges préalables DIRECCTE/INRS ont permis d'organiser les conditions d'intervention opérationnelle pour cette étude.

L'INRS a réalisé plusieurs prélèvements d'atmosphère dans des commerces afin d'évaluer les polluants provenant des articles déballés et de leur conditionnement.

La présence de plusieurs polluants a été constatée, par exemple dans les cartons de chaussures lors de leur ouverture par les salariés et a donné lieu à des analyses détaillées.

Il ressort des analyses que les marchandises et leurs contenants émettent des composés organiques volatils polluants, dont certains sont des CMR (formaldéhyde, benzène, toluène...). Lorsque l'air des locaux de stockage de ces marchandises n'est pas suffisamment renouvelé, les opérateurs qui y séjournent sont exposés à une poly-exposition chimique qui pourrait porter atteinte à leur santé, même si prises individuellement, les concentrations des substances sont relativement faibles et très inférieures aux VLEP respectives. Par conséquent, il apparaît justifié pour la prévention du risque chimique de demander une ventilation mécanique des locaux de stockage des magasins de commerce non alimentaire lorsque ceux-ci ne peuvent pas bénéficier d'une aération naturelle correcte (locaux borgnes, locaux en sous-sol). Ces préconisations seront rappelées par les agents de contrôles lors de leurs interventions.

ACTION N°1.10-2

PRÉVENIR L'EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES ET CMR

Objectif : Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective contre les risques chimiques et CMR dans 6 secteurs d'activité (garages, BTP, travail et usinage des métaux, laboratoires, travail du bois, pressings).

Pilotes et partenaires : Action pilotée par la CRAMIF et la DIRECCTE, associées aux services de santé au travail interentreprises.

Réalisation :

L'action a été réalisée dans le cadre des CPOM des services interentreprises concernés.

Les entreprises ont été sensibilisées et accompagnées dans la mise en place d'une prévention efficace et effective contre les risques chimiques et CMR dans 5 secteurs d'activité :

- dans le secteur Santé (laboratoires) : 82 établissements ont été sensibilisés, 65 établissements accompagnés dans l'aide au repérage, 62 établissements accompagnés dans la mise en place d'un plan d'action, 31 plans d'actions partiellement ou totalement réalisés.
- dans le secteur Travail et Usinage des métaux : 83 établissements ont été sensibilisés, 76 établissements accompagnés dans l'aide au repérage, 73 établissements accompagnés dans la mise en place d'un plan d'action, 71 plans d'actions partiellement ou totalement réalisés.
- dans le secteur Garages : 326 établissements ont été sensibilisés, 271 établissements accompagnés dans l'aide au repérage, 203 établissements accompagnés dans la mise en place d'un plan d'action, 153 plans d'actions partiellement ou totalement réalisés.
- dans le secteur Travail du bois : 234 établissements ont été sensibilisés, 145 établissements accompagnés dans l'aide au repérage, 124 établissements accompagnés dans la mise en place d'un plan d'action, 23 plans d'actions partiellement ou totalement réalisés.
- dans le secteur BTP : 871 établissements ont été sensibilisés, 853 établissements accompagnés dans l'aide au repérage, 110 établissements accompagnés dans la mise en place d'un plan d'action.

Un outil informatique d'aide à la gestion du suivi des actions CMR CPOM, et de remontée des informations et indicateurs, e-CMR, développé par la CRAMIF, a été mis à disposition des SSTI ayant choisi la thématique CMR dans le cadre des CPOM.

ACTION N°1.15-1

RENFORCER LA CONCEPTION DES CHANTIERS EN SÉCURITÉ, PRÉVENIR LES CHUTES DE HAUTEUR ET DE PLAIN-PIED AUPRÈS DES TPE & PME

Objectif : Améliorer la prévention du risque de chute auprès des entreprises les plus concernées et dont l'effectif est inférieur à 50 salariés.

Pilotes et partenaires : Action pilotée par l'OPPBTP et la CRAMIF.

Réalisation :

L'action a ciblé les PME de 20 à 49 salariés.

Elle s'est appuyée sur la mise en œuvre d'une méthodologie d'intervention qui se divise en plusieurs

phases (contact téléphonique, enquête au sein de l'entreprise et sur un chantier, diagnostic, debriefing, accompagnement soutenu), et a utilisé différents outils (guide méthodologique, documents d'information/sensibilisation, outil d'évaluation sur le site internet www.chutesdehauteur.com, bases de données nationales, grilles d'évaluation).

L'OPPBTP a mené depuis le début de la campagne 277 réunions d'information, 238 accompagnements individuels, 1558 assistances techniques terrain. 371 entreprises de la cible ont à ce jour en IDF un compte e-service sur le site internet www.preventionbtp.fr.

La CRAMIF a réalisé environ 600 interventions annuelles sur chantier ou dans les établissements du BTP au titre de la prévention des chutes.

ACTION N°1.15-2

RENFORCER LA CONCEPTION DES CHANTIERS EN SÉCURITÉ ET PRÉVENIR LES CHUTES DE HAUTEUR ET DE PLAIN-PIED AUPRÈS DES COORDONNATEURS SPS

Objectif : Renforcer la prévention du risque de chute auprès des coordonnateurs SPS (CSPS) en les fédérant au sein d'un club créé spécifiquement à leur intention afin d'améliorer la qualité de leurs prestations par une meilleure intégration de la sécurité dans les plans généraux de coordination (PGC) et l'harmonisation des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé (PPSPS).

Pilotes et partenaires : Action pilotée par l'OPPBTP et la CRAMIF.

Réalisation :

98 coordonnateurs SPS (CSPS) adhérents aujourd'hui au « club CSPS ».

Depuis le début de l'action : 20 réunions ont eu lieu réunissant 468 participants.

Les réunions ont porté sur de nombreux thèmes (chutes de hauteur, stabilité des fouilles, travaux souterrains, plomb, document unique, Grand Paris Express, etc.,)

Des groupes de travail se sont réunis sur les thèmes des travaux en hauteur, le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage, l'harmonisation des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé, le livre blanc de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, le document harmonisé d'organisation des livraisons.

100% des membres sont inscrits au portail web « club CSPS IDF ».

Plusieurs intervenants ont également participé à l'action : l'INRS, le Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage et de l'Etalement (SFECE), 4 startups présentant leurs solutions innovantes.

ACTION N°1.15-3

RENFORCER LA CONCEPTION DES CHANTIERS EN SÉCURITÉ ET PRÉVENIR LES CHUTES DE HAUTEUR ET DE PLAIN-PIED AUPRÈS DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Objectif : Améliorer la prévention du risque de chute auprès des maîtres d'ouvrage en les sensibilisant à l'intégration des principes et moyens de sécurité et de protection de la santé dans les cahiers des charges et pièces de marché, de la phase conception jusqu'à la réception des travaux et la maintenance de l'ouvrage.

Pilotes : Action pilotée par la CRAMIF et l'OPPBTP.

Réalisation :

En 2019, la mise en place du nouveau programme national de prévention de la CNAM « Risque Chutes Pros BTP » a permis de renforcer l'action vers les maîtres d'ouvrage.

Ce programme comporte 2 axes :

- Agir vers les maîtres d'ouvrage (MOA) : demander et obtenir l'intégration dans les cahiers des charges des marchés de travaux de leurs projets la mutualisation des moyens de prévention (protections collectives, gestion des manutentions et des approvisionnements, amélioration des conditions d'hygiène, sécurisation des interventions ultérieures).
- Agir vers les entreprises : suivre les entreprises sur ces projets en promouvant la mutualisation des moyens et l'organisation en amont lorsqu'elles ont la responsabilité de la mise en œuvre de ces moyens (échafaudage, plateforme de transport des matériaux...) ou lorsqu'elles sont bénéficiaires de ces moyens communs. Les métiers plus particulièrement concernés sont le gros-œuvre, la charpente/couverture, la menuiserie, l'isolation, la peinture, l'électricité, la plomberie, le chauffage et le carrelage.

En 2020 a été organisée la première réunion du Club MOA.

ACTION N°1.15-4

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION DU GRAND PARIS

Objectif : Renforcer la prévention des risques professionnels dans les opérations de construction du Grand Paris, en particulier sur les chantiers de travaux souterrains et de construction de gares par, d'une part, l'intégration des principes et moyens de sécurité et de protection de la santé dans les cahiers des charges et pièces de marché, de la phase conception jusqu'à la réception des travaux et la maintenance des ouvrages et, d'autre part, le suivi des principaux chantiers.

Pilotes : Action pilotée par la CRAMIF et l'OPPBTP, associés à la DIRECCTE.

Réalisation :

- Suivi des principaux chantiers du Grand Paris de 2016 à 2020.
- Edition par la CRAMIF à destination des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des coordonnateurs SPS, d'un recueil de préconisations en matière de prévention des risques professionnels intitulé « Grand Paris – Conception, exploitation et entretien d'une gare » - DTE 278 - septembre 2017.
- organisation de colloques : manifestations internes, clubs CSPS, rencontres MOA : voir fiche action 1.15-2 & 1.15-3 du PRST 3.
- Réalisation d'un accueil spécifique réalisé par l'OPPBTP avec la participation de la RATP & du groupe Alliance pour leur chantier de la ligne 11 (travaux en surface pour l'instant, version tunnel à venir) : le quiz est utilisé depuis octobre 2017.
- Réalisation de 3 formations par l'OPPBTP sur la ligne 14 pour l'encadrement qui ont regroupé 35 participants.
- Réunions en phase conception avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre des 68 gares du Grands Paris entre 2016 et 2020 (répartition CRAMIF/OPPBTP) ayant pour objectifs de s'assurer que les préconisations du guide intitulé «Grand Paris – Conception, exploitation et entretien d'une gare» sont bien appliquées et de faire un retour d'expérience sur les solutions trouvées à reproduire sur d'autres opérations.
- Réunion d'information et d'échange le 7 décembre 2018, pilotée par la DIRECCTE, avec les maîtres d'ouvrage, majors, mandataires de groupements, maîtres d'œuvre, coordinateurs SPS et les différents référents de l'inspection du travail, de la CRAMIF, de l'OPPBTP et de l'URSSAF : débats, témoignages et retours d'expérience sur les thèmes de la coordination SPS, la sous-traitance, la gestion des travaux souterrains (évacuation, communication, ventilation...).
- Réunion des agents des réseaux Grand Paris le 13 mai 2019 (point d'étape sur le suivi des chantiers et prolongements de ligne, PSI, les points de vigilance, précédée d'un échange avec le réseau SNCF présentant le chantier CDGX (210 entreprises intervenantes prévues).
- Création par la DIRECCTE en octobre 2019 d'une Unité de contrôle régionale d'appui et de contrôle dédiée aux Grands Chantiers pour à la fois renforcer en amont les travaux avec les donneurs d'ordre et les entreprises attributaires des marchés publics et assurer une cohérence et une régularité des contrôles et favoriser la prévention des risques professionnels liés notamment au Grand Paris et au JOP.

PRÉVENTION DES CHUTES DE PLAIN-PIED

Objectif : Expérimenter et développer une offre de services pour la prévention des chutes de plain-pied dans les secteurs de la restauration collective.

Pilote et partenaires : Action pilotée par la CRAMIF.

Réalisation :

Les thématiques des standards de prévention définies par le COFIL national de la CNAM ont été, pour 2020 :

- Escaliers
- Circulation et zone administrative
- Véhicules et engins de manutention
- Poste de travail permanent (machines, bureaux, coiffeurs, quai de chargement...)
- Nettoyage et entretien/état des sols (ménage et maintenance hors rangement et stockage)

Pour 2021 :

- Circulation en extérieure
- Circulation hors zone administrative (ateliers/Surface de vente...)
- Intervention temporaire de faible hauteur
- Intervention sur toiture terrasse/toiture plane
- Mezzanines

Ces « Standards de Prévention » sont voulus comme des outils simples, faciles et accessibles au plus grand nombre d'entreprises. Chaque standard fera l'objet d'une ED INRS.

L'inter région Nord (Ile-de-France, Hauts-de-France et Guadeloupe) est chargée de la réalisation du document relatif au « nettoyage et entretien ».

ACTION N°1.21-1

VEILLER AUX CONDITIONS D'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES

Objectif : Intervenir auprès des entreprises pour les accompagner dans la mise en place du droit à la déconnexion. Elargir la problématique pour investir le champ des usages de tous les outils numériques dans les TPE-PME

Pilote: Action pilotée par l'ARACT.

Réalisation :

Il a été mis en place une démarche de sensibilisation aux risques liés aux outils numériques, puis des expérimentations sur le terrain, pour concevoir des outils, des méthodologies d'intervention avec la prise en compte du facteur humain.

L'offre de service de l'ARACT IDF repose sur :

- un atelier : droit à la déconnexion ;

- un accompagnement terrain, expérimentation : droit à la déconnexion, expérience collaborateur, mise en place d'une nouvelle TIC ;

- le transfert de méthodologie : outils d'autodiagnostic, analyse des usages, implications des salariés, etc.

Déploiement :

Les résultats de l'action seront publiés sur le site internet de l'ARACT IDF à travers des fiches cas, des vidéos et des outils. Les ateliers seront aussi un moment de déploiement des expériences précédentes aux entreprises d'Ile-de-France. Toutes les entreprises et les établissements d'Ile-de-France pourront s'inscrire à ces ateliers. Ainsi, les outils et méthodes de l'ARACT seront diffusés aux participants afin de mettre en place des démarches QVT et numériques dans leurs entreprises.

ACTION N°1.21-2

VEILLER AUX CONDITIONS D'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES DANS LE SECTEUR DE LA LOGISTIQUE

Objectif : L'objectif est d'expérimenter une gestion des outils numériques dans des logiques ascendantes

« bottom-up » afin de prendre en compte les usages des travailleurs. Pour cela, des partenariats avec Transport et Logistique de France, l'ASLOG (Association française de la Supply Chain et de la Logistique) et l'AFTRAL (Fédération des Entreprises et de Transport Logistique de France) devaient permettre d'accéder à un réseau de plateformes logistiques. Une approche transition numérique et analyse des usages des TIC dans le secteur du transport et de la logistique en Ile-de-France amènera les entreprises à penser le numérique à travers les usages des salariés. Cette approche devait conduire les entreprises à considérer le numérique comme un levier de développement de la qualité de vie au travail.

Pilote : Action pilotée par l'ARACT.

Réalisation :

Le projet sectoriel n'a pu avoir lieu mais par contre l'ARACT a intégré opportunément dans l'offre régionale dès 2016 :

- d'une part un appel à projet numérique dans le cadre du FACT (Projet FPI services, Fabrique des territoires innovants, Association de soins et services ménagers), ... qui a permis d'accompagner des projets permettant de faire de la digitalisation un levier de QVT et d'accompagner les salariés dans la démarche.
- et d'autre part en 2019, l'élaboration de la maquette francilienne d'un « transformateur numérique » qui aurait dû dérouler sa première édition en 2020. Il s'agit d'un dispositif d'innovation collaborative qui vise à accélérer des initiatives mettant le numérique au service de la qualité de vie au travail en valorisant la dimension managériale.

ACTION N°1.22

PRÉVENIR LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

Objectif : Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER.

Pilote et partenaires : CRAMIF, DIRECCTE, services de santé au travail interentreprises dans le cadre des CPOM.

Réalisation :

L'action a été réalisée dans le cadre des CPOM des 11 services interentreprises concernés.

367 entreprises représentant 26 647 salariés ont été accompagnées.

570 évaluations de la prise en compte du risque routier ont été réalisées.

Parmi les différents métiers évalués sont principalement représentées les professions telles que les :

- commerciaux : 116 évaluations
- techniciens maintenance : 68 évaluations
- métiers de la livraison : 55 évaluations
- services à la personne : 29 évaluations
- métiers du BTP : 279 évaluations
- conseil, audit, direction, ingénieurs, techniciens... : 118 évaluations.

Compte tenu de la crise sanitaire, les états finaux seront réalisés courant 2021. Une étude statistique sur les états initiaux sera réalisée début 2021 et finalisée après réalisation de ces états afin de dégager les priorités collectives relatives au risque routier professionnel.

ACTION N°1.24

PRÉVENIR LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL DANS LES ENTREPRISES DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER PAR LE CONTRÔLE ET LA SENSIBILISATION À LA RÉGLEMENTATION SOCIALE EUROPÉENNE

Objectif : Prévenir le risque routier professionnel dans les entreprises effectuant du transport public routier au travers du contrôle et de la sensibilisation des professionnels et des salariés du secteur au respect de la réglementation sociale européenne, lorsqu'ils y sont soumis, et de sa prise en compte dans le DUER pour toutes les entreprises de ce secteur d'activité.

Pilote et partenaires : Action pilotée par la DIRECCTE.

Réalisation :

Cette action n'a pas eu lieu dans le cadre du PRST3 mais a pu être appréhendée partiellement dans le cadre des priorités de l'inspection du travail.

AXE 2.

PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, LE MAINTIEN EN EMPLOI ET LA PERFORMANCE

ACTION N°2.2

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DANS LES PME EN ÎLE-DE-FRANCE

Objectif : Dans le cadre d'un partenariat, accompagner des TPE-PME dans la mise en œuvre d'une démarche dynamique en matière de qualité de vie au travail (QVT) et de performance des entreprises. Comment organiser les décisions pour favoriser des actions au service de la performance et de l'amélioration des conditions de travail ? Quelle importance est accordée aux modes d'organisation et à la capacité des acteurs à débattre de leurs situations de travail ? Existe-t-il une relation favorable entre amélioration des conditions de travail, qualité de la production, du service et qualité du travail ?

Pilote et partenaires : Action pilotée par l'ARACT.

Réalisation :

Plus d'une dizaine d'entreprises ont été sensibilisées à la démarche.

4 ont mené leur démarche jusqu'au stade de mise en place d'expérimentations.

Les outils réalisés sont déployés largement : téléchargeables à partir du site, distribués aux entreprises.

Livrables produits : guide QVT PME, fiche d'évaluation, fiche de synthèse des résultats, diverses fiches outils.

En 2018/2019, capitalisation/déploiement des résultats : séminaire de capitalisation, et diffusion des livrables et développement d'un autodiagnostic téléchargeable.

ACTION N°2.4

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Objectif : Déployer une démarche spécifique aux établissements de santé en matière de qualité de vie au travail (QVT) en s'appuyant sur un partenariat entre l'ARACT et l'ARS. La mise en place du groupe « QVT établissements de santé » en Ile-de-France doit permettre une meilleure appropriation du lien entre qualité de vie au travail / qualité des soins par :

- des expérimentations concrètes de démarche visant à améliorer la qualité de vie au travail des personnels des établissements de santé ;
- un appui au dialogue social dans les établissements avec la mobilisation, au sein du cluster, de représentants de la direction et de représentants du CHSCT (cf. infra) ;

- l'intégration, à termes, de la QVT comme composante à part entière des différents projets (techniques, organisationnels, ...) conduits par les établissements de santé.

Pilotes et partenaires : Action pilotée par l'ARACT.

Réalisation :

Il s'agit du 2^{ème} déploiement d'une action nationale partenariat HAS-ANACT et mise en œuvre en région (via le partenariat ARS et ARACT) et de la réalisation d'une action collective et innovante d'animation des établissements de santé :

- Processus d'apprentissage collectif pour sécuriser les acteurs des démarches QVT des établissements de santé et renforcer leur capacité à transformer le travail pour le rendre plus performant, du point de vue de la qualité des soins comme de ses effets sur l'engagement et la santé des professionnels.
- Ce cluster favorise, de par son caractère paritaire, le dialogue social dans les établissements participants
- 5 journées collectives + 4 animations d'espaces de discussion dans chaque établissement
- Livrables : ingénierie de formation + 11 comptes rendus d'animation d'Espaces de Discussion

Rédition du dispositif sur 2018-2019 et mise en œuvre d'une ingénierie de déploiement sur 2020 (crise sanitaire) sous format digital afin de pouvoir accompagner les établissements en distanciel (kit ressources à distance, animation à distance, webinaire, webéchanges,..).

ACTION N°2.5/2.6 ET 2.8

INSTANCE DE COORDINATION RÉGIONALE DANS LE DOMAINE DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Objectif : Il s'agit de mettre en place une instance de coordination régionale dans le domaine du maintien dans l'emploi en vue de dégager les synergies et les complémentarités destinées à bâtir des parcours de maintien dans l'emploi précoces et individualisés. Cette instance régionale a donc un double objet :

- mutualiser, partager les éléments de diagnostic et d'analyse ;
- proposer et conduire des actions en matière de maintien en emploi en Île-de-France.

Pilote et partenaires : Action pilotée par la DIRECCTE en lien avec le PRITH.

Réalisation :

Le maintien en emploi met en jeu l'action de nombreux acteurs institutionnels et privés (DIRECCTE Politique de l'emploi et Santé au travail, Assurance Maladie, AGEFIPH, FIPHFP, Cap Emploi, services de santé au travail).

Leurs dispositifs tels que les Plans régionaux santé travail (PRST), les plans régionaux d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH), les dispositifs de prévention de la désinsertion professionnelle de l'assurance maladie (cellules PDP) ou encore les programmes d'intervention de l'AGEFIPH et du FIPHFP s'articulent pour construire et sécuriser les parcours depuis les mesures de prévention de la désinsertion professionnelle jusqu'au maintien en emploi.

La création de l'instance de coordination du maintien dans l'emploi répond à une demande de ces acteurs d'une démarche coordonnée et concertée afin d'optimiser le pilotage des actions de maintien en emploi et de prévention de la désinsertion professionnelle.

La réunion d'installation de l'instance régionale de coordination du maintien dans l'emploi en Ile-de-France a été organisée le 31 mai 2018 dans les locaux de la DIRECCTE. Cette instance est composée de la DIRECCTE, la CRAMIF, la MSA, l'AGEFIPH, la FIPHFP, POLE EMPLOI, l'ARML, le CHEOPS et l'ARS. Ont été associés aux travaux, et selon les thématiques : les partenaires sociaux (représentants employeurs/salariés), les services de santé, la MDPH, l'ARACT, les OPCO, le FONGECIF...

Elle s'inscrit à la fois dans le cadre du PRST 3 et du PRITH, avec un double objet :

- Mutualiser et partager les éléments de diagnostic et d'analyse.
- Proposer et conduire des actions en matière de maintien en emploi en Ile-de-France.

Les premiers travaux de l'instance ont été :

- la création du guide du maintien dans l'emploi en Ile de France à destination des professionnels du maintien dans l'emploi publié en mai 2019. Construit avec les professionnels du maintien, il présente de façon exhaustive les processus, les dispositifs et les acteurs du maintien dans l'emploi pour ce qui concerne les salariés du secteur privé. Il est régulièrement actualisé ;
- l'organisation d'un séminaire régional sur le maintien dans l'emploi le 27 novembre 2019 à destination des professionnels du maintien dans

l'emploi et des partenaires sociaux dans l'objectif de proposer un espace de rencontre et d'échanges pour favoriser la mobilisation de des outils et la coordination entre acteurs ;

En 2020 et 2021 :

- la création d'un motion-design présentant succinctement le guide du maintien dans l'emploi afin d'en amplifier sa diffusion ;
- la poursuite des travaux d'information-sensibilisation ciblés vers certains acteurs ou dispositifs clés avec :
- l'organisation d'un webinaire Maintien dans l'emploi le 11 mars 2021 consacré à la mobilisation des aides en faveur du maintien dans l'emploi (présentation et échanges autour de cas pratiques à destination des professionnels du maintien en emploi). 550 inscrits ;
- l'organisation d'un atelier de travail le 23 mars 2021 : « Services de santé au travail et APAS BTP : une complémentarité au service du maintien en emploi ». 50 professionnels inscrits ;
- l'organisation d'un atelier de travail le 29 juin 2021 sur l'essai encadré.

D'autres ateliers sont prévus tout au long de l'année 2021.

- l'élaboration d'un support d'information sur le maintien dans l'emploi à destination des TPE-PME ;
- la réalisation à destination des professionnels du maintien dans l'emploi d'un recensement exhaustif des aides maintien de la CRAMIF, de l'AGEFIPH et de l'OETH.

Site du PRITH d'Ile-de-France :

<https://www.prithidf.org/>

Découvrez le guide du maintien en emploi :

<https://www.prithidf.org/actualites/2-minutes-pour-decouvrir-le-guide-du-maintien-en-emploi>

Télécharger le guide du maintien en emploi :

<https://www.prithidf.org/actualites/decouvrez-le-guide-du-maintien-en-emploi-en-ile-de-france>

Les réalisations sur la prévention de la désinsertion professionnelle :

<https://www.prithidf.org/la-prevention-de-la-desinsertion-professionnelle-et-maintien-en-emploi>

ACTION N°2.7/2.8

EXPÉRIMENTATION D'UN GUICHET UNIQUE VISANT À FACILITER LE MAINTIEN ET/OU RETOUR À L'EMPLOI DES SALARIÉS VIVANT AVEC UNE MALADIE CHRONIQUE ÉVOLUTIVE

Objectif : Réduire la complexité induite par la multiplicité des acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien en emploi en redéfinissant les complémentarités et modalités de collaborations en vue de rendre le parcours des salariés vivant avec une maladie chronique évolutive clair, lisible et sécurisé. Gagner en précocité de détection, en intégrant les acteurs «amont» du système de soins : médecins traitants, hôpitaux, SSR,... Ce décloisonnement des acteurs de la santé au travail et de la santé publique est donc un objectif et un moyen de l'action.

Pilotes et partenaires : Action pilotée par l'ARS associée à l'ACMS.

Réalisation : L'action n'a pas eu lieu.

ACTION N°2.11-1

PROMOTION DES ACTIONS VISANT À SENSIBILISER ET INFORMER LES SALARIÉS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES PRATIQUES ADDICTIVES EN MILIEU DE TRAVAIL

Objectif : L'action, par une approche non stigmatisante et différenciée en fonction de la nature des addictions, visait à améliorer l'information des salariés sur la prévention des addictions ainsi que sur l'identification des différents acteurs susceptibles d'apporter une aide adaptée.

Pilotes et partenaires : action pilotée par l'ARS.

Réalisation :

Le groupe de travail piloté par l'ARS a élaboré deux questionnaires : un pour les prestataires (les intervenants dans la prévention des conduites addictives, tels que les services de santé au travail ou toute autre structure) et un pour les entreprises. Il s'agissait de disposer d'un état des lieux des pratiques sur ce sujet.

Chaque institution (ARACT, CRAMIF, DIRECCTE) a diffusé ces questionnaires, anonymes, en 2020.

Ces questionnaires ont donné lieu à 65 réponses d'entreprises, 3 d'associations, 9 de services de santé au travail interentreprises et 26 de services de santé au travail autonomes.

Compte tenu de la survenue de la crise sanitaire au même moment que la réception de ces réponses, l'ARS n'a pas été en mesure d'exploiter ces résultats. Se pose la question de pouvoir les reprendre en 2021, alors que le risque d'indisponibilité de ressources pour ce travail risque de perdurer, et que la question se pose de la validité des réponses si l'on tarde trop à les exploiter.

Par ailleurs, la crise et en particulier le confinement et la hausse du télétravail ont occasionné d'autres problématiques concernant la consommation et les conduites addictives, qui reposent le cadre de cette initiative.

ACTION N°2.11-2

FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ AU TRAVAIL À LA PRÉVENTION DES PRATIQUES ADDICTIVES

Objectif : Assurer le développement de la formation des professionnels de santé à la prévention des pratiques addictives en facilitant la mise en relation avec les acteurs régionaux proposant des formations.

Pilote et partenaires : Action pilotée par l'ARS.

Réalisation :

Cette action n'a pas eu lieu en tant que telle mais l'action 2.11-1 a traité cette thématique des addictions.

ACTION N°2.12

CAMPAGNE DE CO-DÉPISTAGE DU DIABÈTE, DE LA MALADIE RÉNALE ET DE LEURS FACTEURS DE RISQUES

Objectif : Modélisation d'une action d'information et de dépistage mise en place par des médecins du travail déclinée selon la méthodologie et l'évaluation utilisées dans le cadre de la campagne régionale de codépistage du diabète, de la maladie rénale, de l'hypertension artérielle, de l'obésité et des dyslipidémies portée par l'ARS, les réseaux de santé et les associations de patients. Orientation vers le médecin traitant en cas d'anomalie dépistée.

Pilote et partenaires : ARS, services de santé au travail interentreprises et autonomes, associations de patients (AFD, USD, FNAIR, RENIF, CNAO), réseau régional diabète.

Réalisation :

L'ARS a souhaité réorienter l'action vers les maladies cardiovasculaires par la recherche d'une cible potentielle en termes de branche professionnelle. L'action n'a pas eu lieu.

ACTION N°2.13

PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL FAVORABLE À LA SANTÉ

Objectif : Accompagner les entreprises via les organismes de protection sociale complémentaire pour développer des actions de promotion de la santé autour de 3 axes :

- concevoir une méthode renforçant la pertinence des actions de santé en entreprises ;
- accompagner / mettre en œuvre des actions de santé en entreprise ;
- créer de la transversalité entre la santé au travail et la santé publique.

Pilotes et partenaires : Action pilotée par l'ARS.

Réalisation : L'action n'a pas eu lieu.

AXE 3.

RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL ET LES RESSOURCES DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION EN STRUCTURANT UN SYSTÈME D'ACTEURS, NOTAMMENT EN DIRECTION DES TPE-PME

ACTION N°3.7

MENER DES ACTIONS PARTENARIALES CIBLÉES DANS LE SECTEUR DES SERVICES AUTOMOBILES

Objectif : Accompagner les très petites entreprises du secteur des services automobiles (garages) dans la mise en place d'une prévention efficace et effective contre les risques professionnels. Il s'agit d'une action expérimentale visant à tester de nouvelles voies de sensibilisation élaborées spécifiquement pour les TPE avec le concours de l'INRS.

Pilote et partenaires : Action pilotée par la CRAMIF.

Réalisation :

Les risques professionnels ciblés sont, en particulier, les TMS, les CMR (fumées de soudage, émissions diesel, huiles usagées, solvants chlorés), les chutes de plain-pied et les chutes de hauteur.

Le tout en lien avec les services de santé au travail ayant choisi l'action CPOM CMR-Garages.

16 SSTI se sont impliqués dans le volet CMR Garages des CPOM.

Des réunions de sensibilisation ont été organisées, accompagnées de la diffusion d'informations et d'une mallette gant, notamment aux fédérations professionnelles et aux SSTI impliqués.

ACTION N°3.13

LE TABLEAU DE BORD RÉGIONAL DES DONNÉES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Objectif : Par l'identification des statistiques disponibles et pertinentes pour le suivi de la santé au travail en Île-de-France, construire un tableau de bord partagé qui permette d'assurer un suivi annuel, d'alimenter le CROCT et ainsi d'orienter les actions de prévention.

Pilotes et partenaires : Action pilotée par la DIRECCTE associée à la CRAMIF et à l'ORS (Observatoire Régional de Santé).

Réalisation :

La DIRECCTE d'Île-de-France a saisi l'Observatoire Régional de Santé d'Île-de-France (ORS) pour la réalisation collaborative d'un tableau de bord régional des données en santé et sécurité au travail.

Le groupe de travail, animé par l'ORS, était composé d'un représentant des salariés, des employeurs, de la DIRECCTE, de la CRAMIF, de 2 services de santé au travail (ACMS et APST-BTP), de l'ARS et de la MSA.

L'ORS a bénéficié d'un financement par la DIRECCTE pour ce travail.

Le tableau de bord s'articule autour de sept parties :

- les caractéristiques socio-économiques de la région en regard avec la France métropolitaine,
- les données disponibles sur les accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles indemnisés,
- les expositions professionnelles en Ile-de-France,
- les pathologies en relation avec le travail et la prévention de la désinsertion professionnelle,
- les ressources disponibles dans les services de santé au travail,
- un focus thématique sur l'enseignement,
- un focus thématique sur le secteur de l'intérim.

Les sources des données sont diverses et réparties entre de nombreux acteurs : DIRECCTE, CRAMIF, services de santé au travail (SST), Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), observatoires ou enquêtes nationales. Leur exploitation dans ce tableau de bord permet de dresser un état des lieux de la situation actuelle de la santé au travail en Île-de-France.

Les informations de ce tableau de bord sont destinées à l'ensemble des acteurs régionaux intervenant dans la prévention des risques professionnels (entreprises, associations, syndicats de professionnels ou de salariés, services de santé au travail, CRAMIF, MSA, DIRECCTE etc.).

Elles permettront d'alimenter le Comité régional d'orientation des conditions de travail et ainsi d'orienter les actions de prévention.

Il a été mis en ligne sur le site internet de l'ORS et de la DRIEETS IDF. Il a également été diffusé aux membres du CROCT, aux directions des services de santé au travail interentreprises et aux médecins du travail de la région :

<https://idf.drieets.gouv.fr/Sante-et-securite-au-travail>

AXE 4.

DÉVELOPPER DES ACTIONS SPÉCIFIQUES À LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

ACTION N°4.1

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX RAYONNEMENTS IONISANTS EN RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE

Objectif : L'action visait à améliorer la mise en œuvre de mesures de prévention des risques liés aux rayonnements ionisants en matière de radiologie interventionnelle. Elle avait vocation à englober l'ensemble des travailleurs exposés quels que soient leurs statuts (salariés, fonctionnaires, indépendants). Elle visait notamment à la formation des médecins du travail au suivi des opérateurs/médecins ayant une activité d'imagerie interventionnelle.

Pilotes et partenaires : Action pilotée par l'ASN associée à la DIRECCTE.

Réalisation :

L'action est finalisée. Elle permet d'améliorer la mise en œuvre de mesures de préventions des risques liés aux rayonnements ionisants en matière de radiologie interventionnelle. Un colloque s'est tenu en septembre 2017.

ACTION N°4.2

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS LIÉS AU TRAVAIL DE NUIT

Objectif : L'objectif de l'action était d'améliorer la prévention des risques professionnels liés au travail de nuit à Paris, du fait notamment du nombre particulièrement important de travailleurs de nuit dans la capitale. L'action comportait un volet formation/sensibilisation en articulation avec l'action du conseil de la nuit de la ville de Paris (formations des professionnels des débits de boisson, sensibilisation des salariés...), et un second volet interne à la DIRECCTE qui vise à la sensibilisation des agents de contrôle et à la mise en œuvre d'actions de contrôle.

Pilote et partenaires : Action pilotée par la DIRECCTE associée au Conseil de la nuit de la ville de Paris

Réalisation :

Un dépliant à destination des professionnels de la nuit, en milieu festif en particulier, a été élaboré par le groupe de travail réuni par le conseil de la nuit de la ville de Paris, auquel participe la DIRECCTE. Puis des échanges entre le conseil de la nuit et la DIRECCTE ont permis de corriger plusieurs points.

Le guide est validé et en cours de maquettage. La crise sanitaire a retardé la finalisation de cette action.

Le volet action de contrôle n'a pas été retenu compte tenu de la déjà forte sollicitation des agents de contrôle sur les priorités nationales.

ACTION N°4.3

S'ENGAGER ET PÉRENNISER UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Objectif : Sensibiliser et outiller les SIAE à évaluer et prévenir les risques professionnels pour leurs salariés permanents, et salariés en parcours d'insertion.

Pilote et partenaires : Action pilotée par la DIRECCTE.

Réalisation :

Dans le cadre de la stratégie régionale de développement de l'IAE, la DIRECCTE a souhaité mener un plan d'action pour « Prévenir les risques et améliorer les conditions de travail dans les SIAE ».

Ce plan d'action s'inscrivait par ailleurs naturellement dans le cadre du PRST3, et plus particulièrement dans l'axe de développement de la culture primaire et de la culture de prévention, et dans l'axe 3 de structuration du système d'acteurs notamment en direction des TPE-PME.

Elle visait à les informer des outils à leur disposition qu'elles peuvent actionner pour initier et développer ce type de démarche.

Le 24 septembre 2018 en Seine-Saint-Denis s'est tenue une rencontre sur le thème de l'évaluation des risques professionnels dans les structures de l'insertion par l'activité économique, en partenariat avec le pôle Travail de la DIRECCTE, les services de santé au travail, l'ARACT et les réseaux IAE. Les différents partenaires y ont présenté leur offre de services. Cet événement a réuni une soixantaine de personnes et a été suivi d'une proposition d'accompagnement opérationnel des structures de l'insertion par l'activité économique dans la démarche sous forme d'ateliers proposés dans le département par les services de santé au travail interentreprises.

Une initiative similaire a été menée dans le Val-d'Oise.

PARTIE 2

TABLEAU SYNOPTIQUE DES ACTIONS DU PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL 2016 - 2020

AXE 1.

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION PRIMAIRE ET LA CULTURE DE PRÉVENTION

Sujet	Objectif	Démarche générale du projet	Pilote	Partenaires concernés	Bilan 2021	Productions	Observations
1 - Faire de la fiche d'entreprise un élément clef de la prévention des risques professionnels	Partager les meilleures pratiques en la matière et mieux utiliser la fiche dans la construction des plans d'actions de prévention des risques professionnels		DIRECCTE	SSTI	Action non menée		Compte-tenu de la diversité des fiches d'entreprise, du nombre important de services de santé au travail dans la région et des interrogations ayant pesé plusieurs années sur le maintien de la fiche d'entreprise (rapport Lecocq), cette action n'a pas été menée.
1.2.-1 / Agir sur le risque animal auprès des professionnels de la filière hippique. Sensibiliser, former et accompagner les apprenants et les professionnels de la filière hippique pour réduire le risque animal.	Améliorer la santé et la sécurité au travail en sensibilisant, formant et accompagnant les apprenants et les professionnels de la filière hippique pour réduire le risque animal	Formations sur le comportement du cheval des entraîneurs, salariés et apprentis	MSA	Entreprises Etablissements scolaires	Action réalisée	250 kits de sensibilisation du cavalier à la préparation physique et mentale ont été distribués	L'ensemble des indicateurs prévus ont été atteints, sauf en 2020 suite à la pandémie qui a freiné les formations en présentiel
1.2-2 / Agir par la formation	Renforcer la formation initiale et continue en santé-sécurité au travail et en management du travail.	Renforcement de la formation dans ce domaine dans l'enseignement supérieur, l'enseignement professionnel et pour les salariés désignés compétents	CRAMIF	OPPBT INRS	Action réalisée		
1.6/ Prévenir les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS)	Evaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)	Action menée à travers les CPOM (17 SSTI concernés)	CRAMIF	DIRECCTE SSTI	Action réalisée	CPOM de chaque SSTI concerné	Il est prévu de poursuivre la contribution des SSTI au programme TMS Pros

Sujet	Objectif	Démarche générale du projet	Pilote	Partenaires concernés	Bilan 2021	Productions	Observations
1.6/2.8/ prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) et de la désinsertion professionnelle dans les zones aéroportuaires d'Ile-de-France	Mieux identifier les facteurs et causes susceptibles de générer l'inaptitude pour anticiper et prévenir la désinsertion professionnelle des salariés du secteur de la sécurité aéroportuaire ainsi que pour les bagagistes	Réunions d'un comité stratégique composé d'entreprises (ADP, Air France, entreprises prestataires de la sûreté et des bagages), des partenaires sociaux (organisations syndicales, branches), des services de santé au travail interentreprises compétents sur ces zones, de la CRAMIF, du FASTT, de la DGAC, de l'ARACT, de la DIRECCTE et d'un consultant assurant la coordination	DIRECCTE	CRAMIF SSTI ADP-Air France Partenaires sociaux Entreprises ARACT DGAC FASTT	Action réalisée	En 2021, les équipes des services de santé engagés dans les 3 groupes de travail mis en place, ont livré leurs travaux : - réalisation, avec la contribution de la CRAMIF, d'outils de communication pour la prévention de la désinsertion professionnelle (motion design, affiches, flyers, kit de communication à destination des entreprises, des organisations syndicales en vue d'informer les salariés sur le maintien en emploi). - synthèse des préconisations en matière de prévention des risques professionnels pour les postes d'agents de sûreté - synthèse des préconisations en matière de prévention des risques professionnels pour les bagagistes Ces travaux permettront de construire sur une base actualisée et partagée les futurs plans d'action en vue d'améliorer les conditions de travail dans ces métiers.	
1.7/ Prévenir les risques professionnels liés aux ascenseurs	Améliorer la prévention des risques professionnels des ascensoristes		DIRECCTE	CRAMIF INRS	Action réalisée	Guide ascenseur à destination des agents de contrôle	Une présentation du guide aux agents de contrôle aura lieu lorsque le contexte sanitaire le permettra
1.8/ Développer une offre de services en direction des structures de services à la personne pour leur donner les moyens d'accompagner le vieillissement actif	Faire un état des lieux régional de la santé (physique et psychique) des salariés des structures de services à la personne (associations, entreprises, CCAS/CIAS) afin d'améliorer la connaissance de ce secteur pour conduire des actions de prévention	Réalisation d'un baromètre social régional en partenariat avec l'URSAP (Union régionale des services à la personne) 45 000 salariés recensés soit 21 000 ETP.	ARACT	DIRECCTE URSAP	Action réalisée	Baromètre social	45 000 salariés recensés soit 21 000 ETP
1.9/ Améliorer la coordination des acteurs institutionnels en matière d'amiante	Diminuer et prévenir les expositions des salariés et de la population générale à l'amiante en améliorant la coordination des acteurs institutionnels	Réunions du groupe interinstitutionnel régional amiante (GIRA) qui recouvre deux objectifs opérationnels : renforcer l'information et les formations sur le sujet et mettre en place un protocole interinstitutionnel pour améliorer la coopération régionale	DIRECCTE	CRAMIF OPPBT ARS DRIEE- DRIEA	Action réalisée		Réunions du GIRA tous les deux mois
1.10-1/ Prévention des risques chimiques liés aux marchandises et à leur contenants	Mettre en œuvre une prévention efficace des risques chimiques auxquels sont exposés les salariés déballant les marchandises qui se trouvent dans des cartons, plastiques ou tout autre contenant.	L'INRS a réalisé plusieurs prélèvements d'atmosphère dans des commerces afin d'évaluer les polluants provenant des articles déballés et de leur conditionnement	DIRECCTE	INRS	Action réalisée		La présence de plusieurs polluants a été constatée, par exemple dans les cartons de chaussures lors de leur ouverture par les salariés

Sujet	Objectif	Démarche générale du projet	Pilote	Partenaires concernés	Bilan 2021	Productions	Observations
1.10-2/ Prévenir l'exposition aux produits chimiques et CMR	Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective contre les risques chimiques et CMR dans 6 secteurs d'activité (garages, BTP, travail et usinage des métaux, laboratoires, travail du bois, pressings).	De nombreux établissements ont été sensibilisés, accompagnés dans l'aide au repérage et dans la mise en place d'un plan d'action	DIRECCTE CRAMIF		Action réalisée	Plans d'actions des établissements concernés	
1.15-1/ Renforcer la conception des chantiers en sécurité, prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des TPE et PME	Améliorer la prévention du risque de chute auprès des entreprises les plus concernées et dont l'effectif est inférieur à 50 salariés	La méthodologie d'intervention se divise en plusieurs phases : contact téléphonique, enquête dans l'établissement par la CRAMIF ou l'OPPBT, état des lieux initial, debriefing, accompagnement, valorisation de la progression	OPPBT CRAMIF		Action réalisée	Guide méthodologique Documents d'information-sensibilisation	
1.15-2/ Renforcer la conception des chantiers en sécurité et prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des coordonnateurs SPS	Renforcer la prévention du risque de chute auprès des coordonnateurs SPS (CSPS) en les fédérant au sein d'un club créé spécifiquement à leur intention	Ce club vise à améliorer la qualité des prestations des CSPS par une meilleure intégration de la sécurité dans les PGC et l'harmonisation des PPSPS	OPPBT CRAMIF	INRS	Action réalisée		
1.15-3/ Renforcer la conception des chantiers en sécurité et prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des maîtres d'ouvrage	Améliorer la prévention du risque de chute auprès des maîtres d'ouvrage en les sensibilisant à l'intégration des principes et moyens de sécurité et de protection de la santé dans les cahiers des charges et pièces de marché, de la phase conception jusqu'à la réception des travaux et la maintenance de l'ouvrage	Utilisation du guide méthodologique SCALP (sécurisation des circulations, accès et livraisons à pied d'œuvre) et METAH (mutualisation des équipements de travail et d'accès en hauteur). Création d'un dossier BTP sur le site internet de la CRAMIF : https://www.cramif.fr/batiment-et-travaux-publics	CRAMIF OPPBT		Action réalisée	Publication d'une plaquette « Logistique, prévention et avantage économique »	
1.15-4/ Prévenir les risques professionnels dans les opérations de construction du Grand Paris	Renforcer la prévention des risques professionnels dans les opérations de construction du Grand Paris, en particulier sur les chantiers de travaux souterrains et de construction de gares	D'une part, intégration des principes et moyens de sécurité et de protection de la santé dans les cahiers des charges et pièces de marché, de la phase conception jusqu'à la réception des travaux et la maintenance des ouvrages . D'autre part, suivi des principaux chantiers	CRAMIF OPPBT	DIRECCTE	Action réalisée	Edition par la CRAMIF à destination des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des coordonnateurs SPS, d'un recueil de préconisations en matière de prévention des risques professionnels intitulé « Grand Paris – Conception, exploitation et entretien d'une gare » - DTE 278 - septembre 2017.	

Sujet	Objectif	Démarche générale du projet	Pilote	Partenaires concernés	Bilan 2021	Productions	Observations
1.16/ Prévention des chutes de plain-pied	Expérimenter et développer une offre de services pour la prévention des chutes de plain-pied dans les secteurs de la grande distribution et de la restauration collective	Faire connaître des « standards de prévention », voulus comme des outils simples, faciles et accessibles au plus grand nombre d'entreprises.	CRAMIF	INRS	Action réalisée	Chaque standard doit faire l'objet d'une ED INRS	
1.21-1/ Veiller aux conditions d'usage des outils numériques	Intervenir auprès des entreprises pour les accompagner dans la mise en place du droit à la déconnexion. Elargir la problématique pour investir le champ des usages de tous les outils numériques dans les TPE-PME		ARACT				Mise en place d'une démarche de sensibilisation aux risques liés aux outils numériques. L'offre de service comprend un atelier, un accompagnement terrain, le transfert de méthodologie.
1.21-2/ Veiller aux conditions d'usage des outils numériques dans le secteur de la logistique	Expérimenter une gestion des outils numériques dans des logiques ascendantes « bottom-up » afin de prendre en compte les usages des travailleurs	Une approche transition numérique et analyse des usages des TIC dans le secteur du transport et de la logistique en Ile-de-France doit amener les entreprises à penser le numérique à travers les usages des salariés. Cette approche doit conduire les entreprises à considérer le numérique comme un levier de développement de la qualité de vie au travail.	ARACT				Le projet sectoriel n'a pu avoir lieu mais l'ARACT a intégré un appel à projets numérique dans le cadre du FACT et a élaboré la maquette francilienne d'un transformateur numérique
1.22/ Prévenir le risque routier professionnel	Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER	Action menée à travers les CPOM (11 SSTI concernés)	CRAMIF	DIRECCTE SSTI	Action réalisée	CPOM de chaque SSTI concerné	
1.24/ Prévenir le risque routier professionnel dans les entreprises de transport public routier par le contrôle et la sensibilisation à la réglementation sociale européenne	Prévenir le risque routier professionnel dans les entreprises effectuant du transport public routier au travers du contrôle et de la sensibilisation des professionnels et des salariés du secteur au respect de la réglementation sociale européenne, lorsqu'ils y sont soumis, et de sa prise en compte dans le DUER pour toutes les entreprises de ce secteur d'activité.		DIRECCTE		Action non menée		Cette action n'a pas eu lieu dans le cadre du PRST3 mais a pu être appréhendée partiellement dans le cadre des priorités de l'inspection du travail.

AXE 2.

PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, LE MAINTIEN EN EMPLOI ET LA PERFORMANCE

Sujet	Objectif	Démarche générale du projet	Pilote	Partenaires concernés	Bilan 2021	Productions	Observations
2.2/ La qualité de vie au travail dans les PME en Ile-de-France	Dans le cadre d'un partenariat, accompagner des TPE-PME dans la mise en œuvre d'une démarche dynamique en matière de qualité de vie au travail (QVT) et de performance des entreprises	Dresser un état des lieux concernant les pratiques de prévention et de qualité de vie au travail dans les TPE et PME au moyen de la conception et la mise en œuvre d'un dispositif d'enquête	ARACT		Action réalisée	Guide QVT PME, fiche d'évaluation, fiche de synthèse des résultats, diverses fiches outils téléchargeables et distribués aux entreprises	Plus d'une dizaine d'entreprises ont été sensibilisées à la démarche
2.4/ Qualité de vie au travail dans les établissements de santé	Déployer une démarche spécifique aux établissements de santé en matière de qualité de vie au travail (QVT) en s'appuyant sur un partenariat entre l'Aract et l'Ars		ARACT	ARS		Ingénierie de formation + 11 comptes rendus d'animation d'Espaces de Discussion	Réalisation d'une action collective et innovante d'animation des établissements de santé : le cluster favorise, de par son caractère paritaire, le dialogue social dans les établissements participants (5 journées collectives + 4 animations d'espaces de discussion dans chaque établissement). La démarche a été rééditée sous format digital en 2020.
2.5/ 2.6/ et 2.8/ Instance de coordination régionale dans le domaine du maintien dans l'emploi	Mettre en place une instance de coordination régionale dans le domaine du maintien dans l'emploi en vue de dégager les synergies et les complémentarités destinées à bâtir des parcours de maintien dans l'emploi précoces et individualisés	- Mutualiser et partager les éléments de diagnostic et d'analyse - Proposer et conduire des actions en matière de maintien en emploi en Ile-de-France.	DIRECCTE		Action réalisée	Rédaction d'un guide à destination des professionnels du maintien en emploi, organisation d'un séminaire du maintien en emploi le 27 novembre 2019, création d'un motion-design présentant succinctement le guide du maintien dans l'emploi afin d'en amplifier sa diffusion, poursuite des travaux d'information-sensibilisation ciblés vers certains acteurs ou dispositifs clés avec l'organisation d'un webinaire Maintien dans l'emploi le 11 mars 2021, d'un atelier de travail le 23 mars 2021 : « Services de santé au travail et APAS BTP, d'un atelier sur l'essai encadré le 29 juin 2021. D'autres ateliers sont prévus tout au long de l'année 2021. Rédaction encours d'un document de sensibilisation sur le maintien en emploi à destination des employeurs.	

Sujet	Objectif	Démarche générale du projet	Pilote	Partenaires concernés	Bilan 2021	Productions	Observations
2.7/2.8/ Expérimentation d'un guichet unique visant le maintien et/ou retour à l'emploi des salariés vivant avec une maladie chronique évolutive	Réduire la complexité induite par la multiplicité des acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien en emploi en redéfinissant les complémentarités et modalités de collaborations en vue de rendre le parcours des salariés vivant avec une maladie chronique évolutive clair, lisible et sécurisé		ARS		Action non menée		
2.11-1/ Promotion des actions visant à sensibiliser et informer les salariés en matière de prévention des pratiques addictives en milieu de travail	Améliorer, par une approche non stigmatisante et différenciée en fonction de la nature des addictions, l'information des salariés sur la prévention des addictions ainsi que sur l'identification des différents acteurs susceptibles d'apporter une aide adaptée	Elaboration par le groupe de travail piloté par l'ARS de deux questionnaires : un pour les prestataires (les intervenants dans la prévention des conduites addictives, tels que les services de santé au travail ou toute autre structure) et un pour les entreprises, afin de disposer d'un état des lieux des pratiques sur ce sujet.	ARS	DIRECCTE Associations de lutte contre l'addictologie	Action réalisée	Deux questionnaires diffusés par l'ARACT, la CRAMIF et la DIRECCTE	
2.11-2/ Formation des professionnels de santé au travail à la prévention des pratiques addictives	Assurer le développement de la formation des professionnels de santé à la prévention des pratiques addictives en facilitant la mise en relation avec les acteurs régionaux proposant des formations		ARS		Action non menée		L'action n'a pas eu lieu en tant que telle mais l'action 2.11-1 a traité cette thématique des addictions
2.12/ Campagnes de co-dépistage du diabète, de la maladie rénale et de leurs facteurs de risques	Modélisation d'une action d'information et de dépistage mise en place par des médecins du travail déclinée selon la méthodologie et l'évaluation utilisée dans le cadre de la campagne régionale de codépistage du diabète, de la maladie rénale, de l'hypertension artérielle, de l'obésité et des dyslipidémies portée par l'ARS, les réseaux de santé et les associations de patients. Orientation vers le médecin traitant en cas d'anomalie dépistée.		ARS		Action non menée		L'ARS a souhaité réorienter l'action vers les maladies cardiovasculaires par la recherche d'une cible potentielle en termes de branche professionnelle mais l'action n'a pas eu lieu.
2.13/ Promouvoir un environnement de travail favorable à la santé	Accompagner les entreprises via les organismes de protection sociale complémentaire pour développer des actions de promotion de la santé autour de 3 axes : concevoir une méthode renforçant la pertinence des actions de santé en entreprises ; accompagner / mettre en œuvre des actions de santé en entreprise ; créer de la transversalité entre la santé au travail et la santé publique		ARS		Action non menée		

AXE 3.

RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL ET LES RESSOURCES DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION EN STRUCTURANT UN SYSTÈME D'ACTEURS, NOTAMMENT EN DIRECTION DES TPE-PME

Sujet	Objectif	Démarche générale du projet	Pilote	Partenaires concernés	Bilan 2021	Productions	Observations
3.7/ Mener des actions partenariales ciblées dans le secteur des services automobiles	Accompagner les très petites entreprises du secteur des services automobiles (garages) dans la mise en place d'une prévention efficace et effective contre les risques professionnels. Il s'agit d'une action expérimentale visant à tester de nouvelles voies de sensibilisation élaborées spécifiquement pour les TPE avec le concours de l'INRS	Action menée à travers les CPOM (16 SSTI concernés), volet CMR Garages. + réunions de sensibilisation.	CRAMIF	DIRECCTE SSTI	Action réalisée	Diffusion d'informations et d'une mallette gant, notamment aux fédérations professionnelles et aux SSTI impliqués	
3.13/ Le tableau de bord régional des données en santé et sécurité au travail	Par l'identification des statistiques disponibles et pertinentes pour le suivi de la santé au travail en Île-de-France, construire un tableau de bord partagé qui permette d'alimenter le CROCT et ainsi d'orienter les actions de prévention	Elaboration d'un tableau structuré en 6 axes par l'observatoire régional de santé (ORS), bénéficiant d'un financement par la DIRECCTE, fruit d'un groupe de travail	DIRECCTE	ORS CRAMIF Partenaires sociaux ARS SSTI	Action réalisée	Le tableau de bord a été mis en ligne sur le site internet de l'ORS et de la DIRECCTE IDF. Il a également été diffusé aux membres du CROCT, aux directions des services de santé au travail interentreprises et aux médecins du travail de la région.	

AXE 4.

DÉVELOPPER DES ACTIONS SPÉCIFIQUES À LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Sujet	Objectif	Démarche générale du projet	Pilote	Partenaires concernés	Bilan 2021	Productions	Observations
4-1/ Prévention des risques liés aux rayonnements ionisants en radiologie interventionnelle	Améliorer la mise en œuvre de mesures de prévention des risques liés aux rayonnements ionisants en matière de radiologie interventionnelle	Organisation d'un colloque	ASN DIRECCTE		Action réalisée		
4-2/ Prévention des risques professionnels liés au travail de nuit	Améliorer la prévention des risques professionnels liés au travail de nuit à Paris, du fait notamment du nombre particulièrement important de travailleurs de nuit dans la capitale	Un dépliant à destination des professionnels de la nuit, en milieu festif en particulier, a été élaboré par le groupe de travail réuni par le conseil de la nuit de la ville de Paris, auquel participe la DIRECCTE	DIRECCTE Conseil de la nuit de la Ville de Paris		Action réalisée	Dépliant à destination des professionnels de la nuit	Le volet action de contrôle n'a pas été retenu compte tenu de la déjà forte sollicitation des agents de contrôle sur les priorités nationales.
4-3/ S'engager et pérenniser une démarche de prévention des risques professionnels dans les structures d'insertion par l'activité économique	Sensibiliser et outiller les services d'insertion par l'activité économique (SIAE) à évaluer et prévenir les risques professionnels pour leurs salariés permanents, et salariés en parcours d'insertion	Un plan d'action a été mené pour prévenir les risques et améliorer les conditions de travail dans les SIAE	DIRECCTE		Action réalisée	Une rencontre sur le thème de l'évaluation des risques professionnels dans les structures de l'insertion par l'activité économique, en partenariat avec la DRIEETS, les services de santé au travail, l'ARACT et les réseaux IAE a été organisée le 24 septembre 2018 et a réuni une soixantaine de personnes. Elle a été suivie d'un accompagnement des SIAE dans la démarche sous forme d'ateliers proposés par les services de santé au travail : 35 personnes se sont inscrites dans les 6 ateliers organisés par les services de santé. Une initiative similaire a été menée dans le Val-d'Oise.	

LES CONTRIBUTEURS

DU PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL

2016 - 2020

AGEFIPH	Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées ARACT Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail
ARS	Agence régionale de santé
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
CGT	Confédération générale du travail
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFE-CGC	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
CGT-FO	Confédération générale du travail-Force ouvrière
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CPME	Confédération des petites et moyennes entreprises
CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi (devenue DRIEETS au 1 ^{er} avril 2021)
DRIEA	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement DRIEE Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEA et DRIEE devenues DRIEAT au 1 ^{er} avril 2021)
DRIEAT	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports)
DRIEETS	Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MSA	Mutualité sociale agricole
OPPBTP	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
ORS	Observatoire régional de santé
SSTI	Services de santé au travail interentreprises
UPA	Union professionnelle artisanale (devenue U2P)
Ville de Paris	